



BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'ETAT DE VAUD

Place du Château 6 - 1014 Lausanne - tél. 021 / 316 40 50 - fax 021 / 316 40 52

Communiqué de presse

Trois conditions à remplir pour réaliser le métro M2 Ouchy – Croisettes (Epalinges)

Le Conseil d'Etat entend réaliser le métro M2 Ouchy – Croisettes (Epalinges). Il estime cependant ne pouvoir le faire que s'il parvient à donner au Canton des perspectives fiables quant à l'assainissement de ses finances. La décision du Conseil d'Etat s'appliquera en janvier 2002 si cette condition se réalise.

Le Conseil d'Etat considère le projet de métro M2 comme stratégique pour le canton. Mais un investissement d'une telle ampleur ne peut être réalisé, à ses yeux, que s'il dispose d'une certaine assurance quant à l'assainissement des finances publiques. C'est l'objet de son projet de planification financière, qui sera présenté à la presse, comme annoncé, le jeudi 3 mai.

La décision du Conseil d'Etat entrera en vigueur en janvier 2002. A cette date, trois aspects de la planification financière devront avoir été réalisés :

- La possibilité de réaliser des actifs de l'Etat (vente des actions BCV)
- L'adoption par le parlement des modifications légales permettant d'atteindre les cibles financières
- L'adoption par le parlement d'un budget 2002 compatible avec la planification financière.

Ces conditions remplies, le Conseil d'Etat soumettra la demande de crédit au Grand Conseil pour le printemps 2002. Le peuple pourrait alors se prononcer en septembre ou en décembre de la même année.

Au cas où les conditions posées ne seraient pas remplies, le Conseil d'Etat renoncerait au projet tel que mis au point et prendrait une nouvelle décision en 2003. Il faudrait alors recommencer la procédure d'étude et d'appel d'offres. Cette opération dure 3 ans environ.

Le projet de métro M2 adopté par le Conseil d'Etat prévoit une liaison Ouchy-Epalinges en 18 minutes. Il transportera à terme 25 millions de voyageurs par année. Il roulera sur pneumatiques et pourra fonctionner sans conducteur.

Le budget de réalisation du métro, devisé à 647 millions de francs sur la base des soumissions rentrées en novembre 2000, a été ramené à 590 millions de francs grâce à une revue de projet effectuée par le Département des infrastructures.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 2 mai 2001

Renseignements complémentaires

Concernant le métro M2 :

Philippe Biéler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, tél. 021/316 70 00

Pierre Imhof, responsable de la communication M2, tél. 021/316 70 05 et 079/253 47 87

Concernant la planification financière :

Une conférence de presse sur cet objet sera donnée le 3 mai à 10h.30